

FICHE SIGNALÉTIQUE

ecocoat peinture Intérieure/Extérieure au latex

Section 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit:	Ecocoat peinture Intérieure/Extérieur au latex
Utilisation du produit:	Revêtement de peinture recyclée(peinture à base d'eau mélangée à partir de restant de peinture de latex recyclable non utilisée).
Manufacturier:	Calibre Environmental Ltd. 6224-29 Street SE Calgary, Alberta T2C 1W3
Pour nous contacter:	(403) 287-7726 1-888-287-7728 (toll-free)
En cas d'urgence:	CHETREC : Aux États-Unis et au Canada : 1-800-424-9300
Date de préparation:	15 juin 2010

Section 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DES URGENCES

ATTENTION

PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU

Effets possibles sur la santé: Voir la Section 11 pour plus d'Information

Risque d'exposition potentiel: Contact avec la peau, contact avec les yeux, inhalation, et ingestion.

Yeux: Peut causer une irritation pour les yeux.

La peau: Peut causer une irritation pour la peau.

Ingestion: Peut être très dangereux si ingéré. Peut causer de grave problème d'estomac, des maux de cœur ou des vomissements.

Inhalation: Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Conditions médicales aggravées par une surexposition: La surexposition à ce produit ou les contacts répétés peuvent causer des irritations cutanées, des yeux ou des voies respiratoires.

Description des symptômes: Les symptômes peuvent être sous forme d'inconfort ou de douleurs, clignement des yeux ou un larmolement excessif, des rougeurs ou l'irritation de la conjonctive. Les symptômes peuvent être sous forme de rougeur, d'œdème, de sécheresse, d'écaillage ou de craquement de la peau. Peut causer des maladies d'estomac, des nausées, des vomissements, des irritations gastro-intestinales, la diarrhée, des étourdissements et une faiblesse. Peut causer des irritations mineures au nez et à la gorge.

Conditions médicales aggravées par une surexposition: En raison de sa nature irritant, le produit peut aggraver les désordres préexistants impliquant la peau, les yeux, et les voies respiratoires.

Organes cibles: Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : peau, yeux, tube gastro-intestinal, et système respiratoire.

Ce produit est défini par OSHA Hazard Communication standard, 29 CFR 1910.1200

comme étant: Un produit chimique dangereux.

Effet Potentiel sur l'Environnement: Peut causer des répercussions à long terme en milieu aquatique. Voir section 12 pour plus d'information.

Section 3: INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

FICHE SIGNALÉTIQUE

ecocoat peinture Intérieure/Extérieure au latex

Nom	Numéro CAS	%
Dioxyde de titane	13463-67-7	7 - 13
Silicate, cristallite, cristobalite	14464-46-1	1 - 5
Silice, amorphe, sublimée	7631-86-9	1 - 5
Diatomée calcinée activée	68855-54-9	1 - 5
Éthylène glycol	107-21-1	0.1 - 1

Section 4: DESCRIPTION DES PREMIERS SOINS À APPORTER EN CAS D'URGENCE

- Contact avec les yeux:** En cas de contact avec les yeux, vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.
- Contact avec la peau:** En cas de contact avec la peau, rincer immédiatement la peau à grande eau avec du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.
- Inhalation:** En cas d'inhalation, transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, ou d'une respiration irrégulière, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Consulter un médecin immédiatement.
- Ingestion:** En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est consciente (et non à risque de perdre conscience) et capable d'avaler, rincer la bouche avec de l'eau et boire un ou deux verres d'eau. Consulter un médecin immédiatement.

Conseil général: En cas d'accident ou si vous ne vous sentez pas bien, contacter un médecin immédiatement (exposer l'étiquette ou la fiche signalétique où c'est possible).

Note au médecin traitant: Il peut y avoir un délai dans l'apparition des symptômes.

Section 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammabilité du produit: Le produit n'est pas inflammable selon les critères du SIMDUT/OSHA.

Moyens d'extinction:

Utilisables: Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Non utilisables: Aucun connu.

Remarque spéciale sur les risques d'explosion:

Sensibilité aux impacts mécaniques: Non disponible.

Sensibilité aux décharges électriques: Non disponible.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu: Les contenants peuvent exploser lorsqu'ils sont chauffés à de très hautes températures. Le produit répandu peut représenter un risque de glissement et de chute. Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome et un masque couvre visage.

Section 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Évacuer les environs et empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées.

Précautions environnementales: Éviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

FICHE SIGNALÉTIQUE

ecocoat peinture Intérieure/Extérieure au latex

Méthode d'endiguement: Arrêter et éponger le déversement avec un matériau sec inerte (sable, vermiculite) et les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Empêcher la pénétration dans les égouts et les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection individuelle (ÉPI) lors du nettoyage.

Méthodes de nettoyage: Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes.

Autre information: Non disponible.

Section 7: PRÉCAUTION DE STOCKAGE, D'EMPLOI ET DE MANIPULATION

Manutention:

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié. Manipuler avec précaution. Il est interdit de manger ou boire dans les endroits où ce produit est manipulé. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et le visage avant de manger, boire ou fumer.

Entreposage:

Garder hors de la portée des enfants. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne doit pas geler.

Section 8: PROCÉDURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS ET CARACTÉRISTIQUES DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives d'exposition Nom du produit	Limites d'exposition	
	OSHA-PEL	TWA
Titane, dioxyde de	10 mg/m ³ $\frac{1}{2}((10 \text{ mg/m}^3)/(\% \text{SiO}_2+2) \text{ TWA (resp)});$ $((30 \text{ mg/m}^3)/(\% \text{SiO}_2+2) \text{ TWA (total)});$	10 mg/m ³
Silice, cristallite, cristobalite	$((250)/(\% \text{SiO}_2+5) \text{ mppcf TWA (resp)})$	0.025 mg/m ³
Silice amorphe	80 mg/m ³ / %SiO ₂	10 mg/m ³
Terre de diatomée, silice amorphe	80 mg/m ³ / %SiO ₂	10 mg/m ³
Éthylène glycol	Non disponible.	50 ppm

Mesures techniques: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection individuelle:

Protection des yeux et du visage: Porter des lunettes de sécurité.

Protection des mains: Porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques.

Protection de la peau et du corps: Porter un équipement de protection individuelle pour le corps approuvé.

Protection respiratoire: Assurez-vous de porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'exposition prévus ou connus et des limites du respirateur retenu. Lorsque la ventilation est inadéquate ou absente, utiliser un respirateur organique antivapeur.

Conduites générales d'hygiène: Manipuler et disposer selon les normes d'hygiène et de sécurité industrielle établies.

FICHE SIGNALÉTIQUE

ecocoat peinture Intérieure/Extérieure au latex

Section 9: PROPRIÉTÉ PHYSICO-CHIMIQUES

Apparence:	Liquide épais.
Couleur:	Blanc ou couleur.
Odeur:	Légère odeur d'ammonia.
Seuil olfactif:	Non disponible.
État physique:	Liquide.
pH:	7.5 - 8.5
Viscosité:	89 – 104 KU
Point de congélation:	~ 0°C (~ 32°F)
Point d'ébullition:	~ 100°C (~ 212°F)
Point d'éclair:	Non disponible.
Vitesse d'évaporation:	Plus lent que l'Acétate de Butyle.
Température minimum limite d'inflammation:	Non disponible.
Température maximum limite d'inflammation:	Non disponible.
Pression de vapeur:	Non disponible.
Densité de vapeur:	> 1 (Air = 1)
Densité relative:	1.20 - 1.35
Solubilité dans l'eau:	Complète.
Coefficient de partage eau/distribution d'huile:	Non disponible.
Température d'auto-inflammation:	Non disponible.
Volatilité:	Non disponible.
COV:	< 200 g/L

Section 10: STABILITÉ DU PRODUIT ET RÉACTIVITÉ

Stabilité: Le produit est stable dans des conditions d'entreposage normales.

Condition de réactivité: Chaleur. Matières incompatibles. Atmosphère corrosive. Mauvaise ventilation. Vieillessement excessif.

Matières incompatibles: Matière alcaline, acides, agents oxydants.

Produit de décomposition dangereux: Peut inclure, mais non limité à l'oxyde de carbone.

Polymérisation dangereuse: Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

Section 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

EFFETS AIGUS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

Analyse des composants

FICHE SIGNALÉTIQUE

ecocoat peinture Intérieure/Extérieure au latex

Nom du produit	LD ₅₀ (oral)	LC ₅₀
Titane, dioxyde de	>10000 mg/kg, rat	Non disponible.
Silice, cristallite, cristobalite	Non disponible.	Non disponible.
Silice amorphe	5000 mg/kg, rat	Non disponible.
Terre de diatomée, silice amorphe	Non disponible.	Non disponible.
Éthylène glycol	4000 mg/kg, rat	> 200 mg/m ³ 4hr, rat

Yeux: Peut causer une irritation pour les yeux. Les symptômes peuvent être sous forme d'inconfort ou de douleurs, un clignement des yeux ou l'écoulement des yeux excessif, des rougeurs ou enflamment de la conjonctive.

La peau: Peut causer une irritation pour la peau. Les symptômes peuvent être sous forme de rougeur, d'œdème, de sécheresse, d'écaillement ou de craquement de la peau.

Ingestion: Peut être très dangereux si ingéré. Peut causer de grave problème d'estomac, des maux de cœur ou des vomissements. Peut causer des maladies d'estomac, des nausées, des vomissements, des irritations gastro-intestinales, la diarrhée, des étourdissements et une faiblesse.

Inhalation: Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut causer des irritations mineures au nez et à la gorge.

EFFETS CHRONIQUES POTENTIELS SUR LA SANTÉ

Organes cibles: Non disponible.

Effets chroniques: : Produit toxique dangereux selon les critères de SIDMUT/OSHA

Cancérogénicité: Produit toxique dangereux selon les critères de SIDMUT/OSHA.

Nom du produit	Produits chimiques classifiés cancérogènes ou potentiellement cancérogènes.*
Titane, dioxyde de	G-A4, I-2B
Silice, cristallite, cristobalite	G-A2F, I-1, N-1, CP65
Silice amorphe	I-3, N-1, CP65
Terre de diatomée, silice amorphe	Non disponible.
Éthylène glycol	G-A4

* Voir section 15 pour plus d'information.

Mutagénicité: Non dangereux selon les critères du SIDMUT/OSHA.

Effets sur la fertilité: Non dangereux selon les critères du SIDMUT/OSHA.

Effets sur le développement:

Tératogénicité: Dangereux selon les critères du SIDMUT/OSHA.

Embryotoxicité: Dangereux selon les critères du SIDMUT/OSHA.

Sensibilisant des voies respiratoires: Non dangereux selon les critères du SIDMUT/OSHA.

Sensibilisant de la peau: Non dangereux selon les critères du SIDMUT/OSHA.

Produit synergique: Non disponible.

Section 12: INFORMATION ÉCOTOXICOLOGIQUE

Écotoxicité: Peu causer des effets nocifs à long terme en milieu aquatique.

Toxicité des produits de biodégradation: Non disponible.

FICHE SIGNALÉTIQUE

ecocoat peinture Intérieure/Extérieure au latex

Facteur de bioconcentration: Non disponible.

Mobilité: Non disponible.

Section 13: INFORMATION SUR LES POSSIBILITÉS D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Élimination des déchets:

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales, et locales applicables.

Section 14: INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

Classification DOT

Non réglementé

Classification TMD

Non réglementé

Section 15: INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Règlementation fédérale

Canadienne: Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

États-Unis: Fiche signalétique préparée conformément aux Hazard Communication Standard (CFR29 1910.1200).

SARA Titre III

Nom du produit

	Section 302 (EHS) TPQ (lbs.)	Section 304 EHS RQ (lbs.)	CERCLA RQ (lbs.)	Section 313
Titane, dioxyde de	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Silice, cristallite, cristobalite	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Silice amorphe	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Terre de diatomée, silice amorphe	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Éthylène glycol	Non disponible	Non disponible	5,000	313

Règlementation selon l'État

California Proposition 65:

Ce produit contient un ingrédient reconnu pour causer être cancérigène par l'État de la Californie.

Inventaire global

Nom du produit	Canada DSL/NDL	É.U. TSCA
Titane, dioxyde de	DSL	Oui
Silice, cristallite, cristobalite	DSL	Oui
Silice amorphe	DSL	Oui
Terre de diatomée, silice amorphe	DSL	Oui
Éthylène glycol	DSL	Oui

HMIS-Hazardous Materials Identification System(États-Unis)

Santé-2* Inflammabilité-0 Risques physique-0 EPI-G

NFPA - National Fire Protection Association:

FICHE SIGNALÉTIQUE

ecocoat peinture Intérieure/Extérieure au latex

Santé-2 Feu-0 Réactivité-0

Cote d'évaluation: 0=minimum, 1=léger, 2=modéré, 3=sévère, 4=extrême

Classification SIMDUT(Canada):

- Classe D2A - Cancérogénicité
- Classe D2A - Tératogénicité et Toxicité Pour la reproduction
- Classe D2A - Toxicité Chronique
- Classe D2B - Irritant Pour les Yeux et la Peau

RÉFÉRENCE DE CLASSIFICATION DE CANCÉROGÉNICITÉ:

- OSHA (O)** Occupational Safety and Health Administration.
- ACGIH (G)** American Conference of Governmental Industrial Hygienists.
A1 - Cancérogénicité confirmée chez l'humain.
A2 - Cancérogénicité suspectée chez l'humain.
A3 - Cancérogénicité chez les animaux.
A4 - Cancérogénicité non classifiée chez l'humain.
A5 - Cancérogénicité non suspectée chez l'humain.
- IARC (I)** International Agency for Research on Cancer.
1 - L'agent(le mélange) est cancérigène chez l'humain.
2A - L'agent(le mélange) est probablement cancérigène chez l'humain : il y a des évidences limitées de Cancérogénicité chez l'humain et de suffisantes évidences de Cancérogénicité chez les animaux.
2B - L'agent(le mélange) est possiblement cancérigène chez l'humain : il y a des évidences limitées de Cancérogénicité chez l'humain et des évidences expérimentales insuffisantes de Cancérogénicité chez les animaux.
3 - L'agent(le mélange, exposition circonstancielle) est non classifiable de cancérigène chez l'humain.
4 - L'agent(le mélange, exposition circonstancielle) n'est probablement pas cancérigène chez l'humain.
- NTP (N)** National Toxicology Program.
1 - Connu pour être cancérigène.
2 - Anticipation raisonnable sur la cancérogénicité.

Section 16: AUTRES INFORMATIONS

Avis au Lecteur:

L'information déclaré dans ce document s'applique exclusivement au produit. Par conséquent, s'il est utilisé en combinaison avec d'autres produits ou matières les résultats peuvent varier. Il appartient et il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier si le produit utilisé est conforme et approprié pour l'usage auquel il est destiné. Malgré que certains avertissements soient contenus à la présente fiche, Calibre Environmental LTD. ne garantit pas que ce soient les seuls dangers et avertit l'utilisateur à cet effet, car Calibre Environmental LTD. n'en sera pas tenu responsable.

Due à la nature de la peinture recyclée, ce produit contient plusieurs matériaux venant de différentes sources et pour cette raison Calibre Environmental LTD. ne peut garantir les quantités de couleurs d'un même lot.

Date d'expiration: 15 juin 2013

Version #: 2.2

Préparé par: Nexreg Compliance Inc.
Téléphone: (519) 488-5126
www.nexreg.com